

(N° 77.)

## SENAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1873-1874.

### Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1874.

(Voir le N° 150, session 1872-1875, et les N°s 94 et 144, session 1873-1874,  
de la Chambre des Représentants.)

### LEOPOLD II, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Travaux publics pour l'exercice 1874 est fixé à la somme de quatre-vingt-quatre millions, trois cent quarante-cinq mille deux cent seize francs (84,545,216 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Des traitements ou indemnités pour le personnel ne peuvent être prélevés sur les allocations nécessaires aux salaires ou à des travaux extraordinaires ou spéciaux.

Bruxelles, le 23 mai 1874.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants.  
(Signé) THIBAUT.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) ED. WOUTERS.*

## Budget du Ministère des Travaux Publics pour l'exercice 1874.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>				
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	»	1,503,500 »
2	— des fonctionnaires et employés . . . . .	1,173,200 »	»	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'administration centrale.	47,700 »	»	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service. . . . .	121,000 »	»	
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, menues dépenses . . . . .	105,000 »	»	
6	Honoraires des avocats du Département. . . . .	55,600 »	»	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>PONTS ET CHAUSSÉES. — BÂTIMENTS CIVILS.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Ponts et chaussées.</b>				
7	Entretien ordinaire et amélioration des routes, construction de routes nouvelles et subsides . . . . .	3,762,000 »	»	
8	Travaux de plantations de toute nature le long des routes, à l'exception de ceux compris dans les prix d'adjudication des baux d'entretien des routes . . . . .	41,000 »	»	
<b>SECTION 2. — Bâtimens civils.</b>				
9	Entretien et réparation des palais, édifices et monuments appartenant à l'Etat, ainsi que des bâtimens dont les lois mettent l'entretien à la charge de l'Etat; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; établissement et entretien de squares; achat et frais de conservation d'objets pour les fêtes et cérémonies publiques . . . . .	550,000 »	»	
10	Travaux extraordinaires à exécuter aux bâtimens des Musées et du Jardin Botanique à Bruxelles, aux locaux de l'aile droite du Musée de peinture, aux hôtels des gouvernements provinciaux à Gand et à Mons, aux bâtimens occupés par les directions des contributions et de l'enregistrement, ainsi que par les archives provinciales de l'Etat à Mons, aux toitures et gouttières de divers bâtimens de l'Etat, etc. . . . .		540,000 »	
<b>SECTION 5. — Service des canaux et rivières, des bacs et bateaux de passage et des polders.</b>				
11	Entretien ordinaire et extraordinaire, et dépenses d'exploitation des canaux et rivières . . . . .	795,850 »	1,007,750 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES CANAUX ET RIVIÈRES.			
	<i>Bassin de la Meuse.</i>			
12	Meuse, dans les provinces de Namur, de Liège et de Limbourg . . . . .	z	298,000 "	
13	Ourthe. . . . .	"	7,000 "	
14	Canal de Liège à Maestricht et embranchement vers la Meuse, à Visé. . . . .	"	12,000 "	
15	— de Maestricht à Bois-le-Duc . . . . .	"	21,000 "	
16	— de jonction de la Meuse à l'Escaut . . . . .	"	8,000 "	
17	— d'embranchement vers le camp de Beverloo.	"	5,000 "	
18	— — vers Hasselt. . . . .	"	10,000 "	
19	— — vers Turnhout. . . . .	"	5,000 "	
20	Sambre canalisée. . . . .	"	75,000 "	
21	Canal de Charleroy à Bruxelles et ses embranche- ments. . . . .	"	14,400 "	
	<i>Bassin de l'Escaut.</i>			
22	Escaut . . . . .	"	145,600 "	
23	Canal de Mons à Condé . . . . .	"	28,000 "	
24	— de Pommerœul à Antoing. . . . .	"	21,500 "	
25	Lys . . . . .	"	3,300 "	
26	Canal de dérivation de la Lys. . . . .	"	8,800 "	
27	— de Roulers à la Lys . . . . .	"	4,000 "	
28	— de Gand à Ostende et raccordement avec le bassin de commerce, à Gand . . . . .	"	35,600 "	
29	— d'écoulement des eaux du sud de Bruges . .	"	2,000 "	
30	— de Plasschendaele, par Nieuport et Furnes, vers la frontière de France, et canal de Langeleed.	"	10,000 "	
31	— de Selzaete à la mer du Nord . . . . .	"	6,500 "	
32	Canaux le Moervaert et la Zuidleede. . . . .	"	400 "	
33	Rupel . . . . .	"	1,000 "	
34	Dyle et Demer. . . . .	"	5,000 "	
				9,895,560 "

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<i>Bassin de l'Yser.</i>			
38	Yser . . . . .	»	6,000 »	
36	Canal d'Ypres à l'Yser . . . . .	»	20,000 »	
	<i>Plantations.</i>			
37	Plantations nouvelles . . . . .	25,000 »	»	
	<i>Bacs et bateaux de passage.</i>			
38	Etablissement éventuel de nouveaux passages d'eau; entretien et amélioration des bacs et bateaux de passage existants et de leurs dépendances . . .	35,000 »	»	
	<i>SECTION 4. — Ports, côtes, phares et fanaux.</i>			
39	Travaux d'entretien ordinaire et extraordinaire et dé- penses d'administration des ports, côtes, phares et fanaux . . . . .	243,500 »	348,000 »	
	TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES PORTS, CÔTES, PHARES ET FANAUX.			
40	Port d'Ostende . . . . .	»	140,000 »	
41	Côtes. . . . .	»	104,000 »	
42	Phares et fanaux . . . . .	»	1,000 »	
	<i>SECTION 5. — Frais d'études et d'adjudications.</i>			
43	Études de projets; frais de levée de plans; achats d'instruments, de cartes et de livres; matériel, impressions, etc.; frais d'adjudications . . . . .	55,000 »	»	
	<i>SECTION 6. — Personnel des ponts et chaussées et des bâtiments civils.</i>			
44	Traitements des ingénieurs et conducteurs des ponts et chaussées; frais de bureau et de déplacement.	769,000 »	10,000 »	
45	Traitements et indemnités des chefs de bureau et commis, des éclusiers, pontonniers, sergents d'eau, gardes-canal et autres agents subalternes des ponts et chaussées. . . . .	775,569 »	15,000 »	
46	Traitements et indemnités des architectes et autres agents du service spécial des bâtiments civils.	45,000 »	»	
47	Frais des jurys d'examen et des conseils de perfec- tionnement; missions des élèves ingénieurs et conducteurs de l'école spéciale du génie civil . . .	12,000 »	»	

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE III.</b>				
<b>MINES.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Personnel du conseil.</b>				
48	Personnel du conseil des mines. — Traitements . . .	40,810	»	
49	— — — Frais de route . . .	500	»	
50	— — — Matériel . . .	1,800	»	
<b>SECTION II. — Personnel du corps.</b>				
51	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, et traitements des expéditionnaires employés par les ingénieurs . . . . .	248,050	»	
52	Frais des jurys d'examen, des conseils de perfectionnement, et missions des élèves-ingénieurs de l'école spéciale des mines. . . . .	40,000	»	367,960
53	Confection de la carte générale des mines. . . . .		15,000	»
<b>SECTION III. — Caisses de prévoyance.</b>				
54	Subsides aux caisses de prévoyance et récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de dévouement. . . . .	45,000	»	
<b>SECTION IV. — Impressions, etc.</b>				
55	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences.	7,000	»	
<b>CHAPITRE IV.</b>				
<b>CHEMINS DE FER. — POSTES. — TÉLÉGRAPHES. — MARINE.</b>				
<b>SECTION 1<sup>re</sup>. — Voies et travaux.</b>				
56	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	828,840	»	
57	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	5,888,880	»	
58	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.	5,658,850	400,000	»
59	Travaux d'entretien et d'amélioration, outils et ustensiles, objets divers, loyers de locaux . . . . .	1,860,580	190,000	»
<b>SECTION 2. — Traction et matériel.</b>				
60	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés. . . . .	728,790	»	
61	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	8,828,600	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
62	Primes d'économie et de régularité . . . . .	243,995 »	»	
63	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois . . . . .	5,566,500 »	700,000 »	
64	Entretien, réparation et renouvellement du matériel.	6,892,350 »	»	
	SECTION 3. — <i>Transports.</i>			
65	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	5,053,200 »	»	
66	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	4,527,960 »	»	
67	Primes pour encourager la marche régulière des con- vois . . . . .	220,000 »	»	
68	Frais d'exploitation. . . . .	1,791,000 »	»	
69	Camionnage. . . . .	1,150,000 »	»	
70	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer; contentieux . . .	200,000 »	»	
71	Redevances aux compagnies . . . . .	10,000 »	»	
	SECTION 4. — <i>Postes.</i>			
72	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	1,829,530 »	»	
73	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes. . . . .	2,493,758 »	»	
74	Transport des dépêches; indemnité à payer aux con- cessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantiques, employés en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, au transport des malles à titre de minimum de pro- duits garantis, de primes de régularité, de restitu- tion de droits de pilotage étrangers, etc. ( <i>Credit non limitatif</i> ) . . . . .	708,050 »	»	65,073,427 »
75	Indemnités à payer en cas de perte ou de spoliation de valeurs déclarées. ( <i>redit non limitatif</i> ) . . .	10,000 »	»	
76	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie . . . . .	591,000 »	17,000 »	
	SECTION 5. — <i>Télégraphes.</i>			
77	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	1,424,515 »	»	
78	Salaires des agents payés à la journée ou par mois.	709,400 »	»	
79	Entretien. . . . .	265,500 »	»	
	SECTION 6. — <i>Marine.</i>			
80	Traitements et indemnités des fonctionnaires et em- ployés. . . . .	715,479 »	»	
81	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés . . .	167,200 »	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
82	Remises . . . . .	900,000 »	»	
83	Subsides . . . . .	52,945 »	»	
84	Traction et matériel . . . . .	1,273,504 »	120,000 »	
	<i>SECTION 7. — Services en général.</i>			
85.	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés . . . . .	204,981 »	»	
86	Salaires des agents payés à la journée ou par mois . . . . .	424,000 »	»	
87	Matériel et fournitures de bureau . . . . .	708,240 »	»	
88	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'administration . . . . .	20,000 »	»	
89	Secours aux ouvriers qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . .	20,000 »	»	
90	Conférences des chemins de fer belges . . . . .	1,000 »	»	
	<small>(Les crédits portés aux art. 2, 56, 60, 65, 68, 77, 80 et 83, pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)</small>			
	<b>CHAPITRE V.</b>			
	<i>SECTION I<sup>re</sup>. — Commission des procédés nouveaux.</i>			
91	Frais de route et de séjour . . . . .	1,000 »	»	
92	Matériel, achat de réactifs, d'appareils, frais de bureau, etc. . . . .	1,000 »	»	7,000 »
	<i>SECTION II. — Commission des Annales des Travaux publics.</i>			
93	Frais de route et de séjour . . . . .	100 »	»	
94	Publication du Recueil, frais de bureau, etc. . . . .	4,900 »	»	
	<b>CHAPITRE VI.</b>			
95	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité . . . . .	»	74,000 »	74,000 »
	<b>CHAPITRE VII.</b>			
96	Pensions : premier terme . . . . .	19,000 »	»	19,000 »
	<b>CHAPITRE VIII.</b>			
97	Secours à des employés, veuves ou familles d'employés, ainsi qu'aux agents payés sur salaires, ou à leurs familles, qui ne peuvent être pensionnés. . . . .	25,500 »	»	25,500 »
	<b>CHAPITRE IX.</b>			
98	Dépenses imprévues non libellées au Budget. . . . .	18,000 »	»	18,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires	
	<b>CHAPITRE X.</b>			
	<b>CHEMIN DE FER DU LUXEMBOURG.</b>			
99	Administration centrale . . . . .	146,660 »		9,661,260 »
100	Voies et travaux . . . . .	1,912,688 »	260,652 »	
101	Traction et matériel . . . . .	4,818,600 »	300,000 »	
102	Transports . . . . .	2,054,220 »		
103	Services en général . . . . .	150,040 »		
	(La partie des allocations des articles 99, 100, 101, 102 et 103 afférente respectivement aux traitements et aux salaires, peut être transférée de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			
104	Exploitation du canal de l'Ourthe . . . . .	38,400 »		
	<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. fr.</b>	<b>79,559,714 »</b>	<b>4,785,502 »</b>	<b>84,345,216 »</b>